

Mobilisation Compte Personnel de Formation

Utilisez l'outil [Remplir et signer](#) pour compléter le formulaire dans Adobe Acrobat Reader.

1 – VOTRE PROJET D'EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Décrivez en quelques lignes votre projet d'évolution professionnelle : *Quel nouveau métier souhaitez-vous exercer ? Avez-vous identifié les débouchés possibles ? Quelles compétences vous manquent pour mener à bien votre projet ? etc.*

Dans quelles modalités souhaitez-vous exercer votre futur métier ?

- À temps plein
- En cumul d'activités avec mes fonctions actuelles

Dans tous les cas, votre projet professionnel doit s'exercer de manière conforme aux règles déontologiques applicables aux agents publics, notamment en matière de cumul d'activités et de prévention des conflits d'intérêt. Toutes les informations nécessaires sont disponibles sur la FAQ CPF et la page déontologie disponibles sur IntraParis ou auprès de votre RF.

2 – LA/LES FORMATIONS SOUHAITEES

Attention, si vous demandez plusieurs formations, elles doivent se rapporter au même projet d'évolution professionnelle (celui que vous avez décrit ci-dessus).

| FORMATION | DEVIS | Intitulé de la formation | Organisme | Date de début | Date de fin | Durée (h) | Coût TTC en € |
|-------------|-----------------------------------|--------------------------|-----------|---------------|-------------|-----------|---------------|
| Formation 1 | 1 ^{er} devis | | | | | | |
| | 2 ^e devis (facultatif) | | | | | | |
| Formation 2 | 1 ^{er} devis | | | | | | |
| | 2 ^e devis (facultatif) | | | | | | |

Si vous demandez plus que 2 formations, complétez l'encadré suivant sur le même modèle que les formations précédentes :

3 – PLANIFICATION DU CALENDRIER DE FORMATION

Total des heures demandées :

Nombre d'heures sur le temps de travail (heures CPF) :

Y compris heures à mobiliser par anticipation des droits sur les deux années à venir, dans la limite des plafonds.

Si le nombre d'heures CPF est insuffisant pour couvrir la durée de la formation, comment souhaitez-vous compléter les heures manquantes ?

- En utilisant du temps personnel (Congés annuels, Compte épargne-temps, temps non travaillé).

Détail :

- En demandant un Congé de Formation Professionnelle, sur les périodes suivantes :

4 – PRISE EN CHARGE FINANCIERE DEMANDEE

Je demande une participation financière pour ma/mes formation(s) par la Ville de Paris :

- Oui
 Non

Si oui, montant demandé en euros dans la limite des plafonds* : €

** Pour rappel, seuls les frais pédagogiques peuvent être pris en charge par la Ville de Paris. Le plafond financier est de 1 500 € pour le cas général. Vous pouvez retrouver l'intégralité des informations concernant les plafonds sur la page Intranet : Accueil > Ressources humaines > Je travaille à la Ville > Je me forme > Le Compte Personnel de Formation (CPF).*

- En cas de dépassement, je m'engage à financer personnellement l'écart par rapport au devis total et à signer une convention de cofinancement avec la Ville de Paris et l'organisme de formation permettant d'identifier la répartition des coûts incombant à chaque partie.

À _____

Le _____

Nom, Prénom _____

Signature